

3- Période de questions

Aucune question

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la présente séance est levée à 18h45

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marcel Mainville maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Greffière-trésorière